

COMMUNE DE



Délibération N° 21/2021  
Séance du 13 octobre 2021

**Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 47'900.- pour acquérir un véhicule électrique pour le service extérieur en remplacement du VW caddy**

vu les devis reçus pour l'acquisition d'un Goupil G4 ;

vu le préavis de la commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité du 27 septembre 2021,

conformément aux articles 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

**D E C I D E**

*Par 8 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions,*

1. D'acquérir un goupil G4 pour un montant de CHF 47'900.- ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit total de CHF 47'900.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Puplinge, le 13 octobre 2021

Vincent LÄDERACH  
Président

Patrick ARTER  
Secrétaire